



Trilex Composante A

Fongicide pour le traitement des semences

| | | |
|--------|-------|------------|
| GROUPE | 7, 11 | FONGICIDES |
|--------|-------|------------|

Produit fongicide pour le traitement des semences, destiné à protéger les semences et les semis de certaines maladies transmises par les semences et le sol, dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement. Aucun système de transfert ouvert n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.

SUSPENSION

AGRICOLE

| | | |
|------------|------------------|---------|
| GARANTIE : | Penflufen | 154 g/L |
| | Trifloxystrobine | 154 g/L |

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,05 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30644 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 0,946 L – 1 000 L

Bayer CropScience
Suite 200, 160 Quarry Blvd. SE.
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

| Table des matières : | Section numéro |
|-------------------------|--|
| RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | Le produit 1 |
| SÉCURITÉ ET MANUTENTION | Précautions, vêtements et équipement protecteurs 2 |
| | Premiers soins et renseignements toxicologiques 3 |
| | Dangers environnementaux..... 4 |
| | Entreposage 5 |
| | Élimination 6 |
| | Avis 7 |
| MODE D'EMPLOI | Parasites supprimés 8 |
| | Usages recommandés 9 |
| | Précautions à l'application 10 |
| | Restrictions d'emploi 11 |
| | Recommandations sur la gestion de la résistance 12 |

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Le produit

Trilex Composante A est un produit pour le traitement des semences, contenant les fongicides penflufen et trifloxystrobine. Trilex Composante A protège des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp., et *Botrytis cinerea* dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Les installations commerciales pour le traitement des semences doivent utiliser uniquement des systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert d'Trilex Composante A n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.
- Les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le traitement, le nettoyage et l'entretien de l'équipement de traitement des semences ainsi que durant l'ensachage, le cousage et l'empilement des sacs de semences traitées, ou la manipulation de semences traitées. De plus, ils doivent porter un masque antipoussières approprié durant l'ensachage ou le cousage des sacs de semences traitées et durant le transfert des semences dans les cellules de stockage.
- Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les manipulateurs (affectés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone durant l'application.
- Suivre de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau chaude et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. La nourriture, les boissons ou le tabac doivent être interdits dans les sites d'entreposage ou d'utilisation de produits agrochimiques.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

Section 4 – Dangers environnementaux

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. NE PAS laisser de semences traitées à l'air libre à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Section 5 – Entreposage

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer pendant de longues périodes à des températures supérieures à 40°C ou inférieures à -10°C.

Section 6 – Élimination

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences. Procéder comme suit pour le rinçage des contenants :

1. Transférer Trilex Composante A du contenant au réservoir de l'applicateur pour le traitement des semences.
2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter ce dernier.
3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir de l'applicateur.
4. Répéter deux autres fois la procédure de rinçage.
5. Mélanger à fond le fongicide Trilex Composante A et l'eau de rinçage dans le réservoir de l'applicateur avant d'utiliser.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application non dilué en fonction du volume d'eau ajouté, afin de compenser pour la dilution du produit suite à l'ajout des rinçures.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Section 7 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit ni les semences traitées directement sur les habitats dulcicoles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les marécages) et les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Section 8 – Parasites supprimés

Trilex Composante A est un produit pour le traitement des semences, contenant les fongicides penflufen et trifloxystrobine. Trilex Composante A protège les semences et les semis de nombreuses maladies causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp., et *Botrytis cinerea* dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

Section 9 – Usages recommandés

Trilex Composante A est une formule conçue pour le traitement commercial des semences et pour le traitement à la ferme, avec de l'équipement de traitement des semences classique capable de doser et d'appliquer avec précision des suspensions concentrées pour le traitement des semences.

Il est recommandé de diluer ce produit avec de l'eau ou un autre liquide approprié tout juste avant l'application, afin d'assurer une couverture uniforme des semences durant l'application. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer un rendement optimal. Laisser sécher les semences avant l'ensachage, l'entreposage ou l'ensemencement.

| CULTURE | PARASITE | DOSE D'APPLICATION | MODE D'EMPLOI |
|--|--|---|--|
| Haricots et pois (groupe de cultures 6), l'exclusion de soja : Adzuki, dolique asperge, gourgane (gousses ou graines), pois cajan, dolique mongette, haricot de grande culture, guar, pois sabre, haricot commun, dolique d'Égypte, haricot de Lima (gousses ou graines), haricot papillon (gousses ou graines), haricot mungo, petit haricot blanc, haricot pinto, pois zombi, haricot d'Espagne, haricot vert, pois sabre, haricot tépary, pois zombis, haricot jaune, haricot mungo noir, dolique à œil noir (gousses ou graines), pois chiche, niébé (gousses ou graines), cornille, pois nain, pois à gousse comestible, petit pois anglais, pois des champs, petit pois de jardin, petit pois vert, pois cajan sec (gousses ou graines), pois mange-tout, doliques (gousses ou graines), pois sugar snap, lupin-grain, lupin doux, lupin blanc doux, lentille | Pourriture des semences / fonte des semis en prélevée et en postlevée, causées par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. | Appliquer 25 mL par 100 kg de semences | Trilex Composante A est conçu pour le traitement commercial ou à la ferme, avec de l'équipement de traitement des semences classique, capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit chimique sur les semences dans la chambre de mélange. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie. |
| | Répression de l'ascochytose cause par <i>Ascochyta</i> spp. transmis par les semences | Appliquer 25 à 32 mL par 100 kg de semences | |

MÉLANGES EN CUVE

Pour la suppression d'autres maladies non indiquées sur l'étiquette d'Trilex Composante A, Trilex Composante A peut être mélangé en cuve avec certains insecticides et fongicides pour le traitement des semences. Consulter l'étiquette homologuée de chaque produit d'association pour connaître les taux d'application, les précautions et le mode d'emploi associés à ces produits et suivre les précautions et les limitations les plus restrictives énoncées sur les étiquettes.

| CULTURE | PRODUIT D'ASSOCIATION |
|--|----------------------------------|
| Pois (graines et des champs) | Trilex Composante B ¹ |
| Pois chiche | Allegiance FL ¹ |
| Lentille | |
| Haricots (gousses, comestibles et graines) | Gaicho 480 FL |
| | Trilex Composante B ¹ |
| | Allegiance FL ¹ |

¹ Pour la suppression des maladies, liées au *Pythium*, présentes sur l'étiquette, sur les pois (en graines et des champs), le pois chiche, la lentille et les haricots (gousses, comestibles et graines), Trilex Composante A peut être mélangé en cuve, au taux recommandé, avec 16 mL du produit Allegiance FL ou Trilex Composante B par 100 kg de semences.

Section 10 – Précautions à l'application

COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES : Ce produit contient un pigment qui colore la semence traitée. Toutefois, les utilisateurs doivent s'assurer que la semence traitée, une fois séchée et prête à l'ensachage, à l'entreposage ou à la mise en terre, est d'une couleur non naturelle. Si le pigment contenu dans la formule ne colore pas la semence convenablement, un autre colorant doit être ajouté au mélange durant le traitement des semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :

Lorsqu'on prépare une bouillie d'Trilex Composante A avec des produits dilatants comme de l'eau ou des inoculants liquides, une agitation ou un mélange additionnel ou continu peuvent être nécessaires pour empêcher Trilex Composante A de se déposer. Ne pas entreposer de bouillies de pulvérisation diluées.

TRAITEMENT DES SEMENCES ET INOCULANTS :

Veuillez consulter les fabricants d'inoculants pour en savoir plus sur l'application et la

compatibilité avant l'emploi.

Les semences traitées avec Trilex Composante A et les inoculants pour semences ne s'écoulent pas nécessairement au même débit que les semences non traitées dans les semoirs. Recalibrer les semoirs avant d'entreprendre la mise en terre de semences traitées. Le mélange d'Trilex Composante A avec des inoculants pour semences peut augmenter le temps de séchage durant le traitement et prolonger le temps de transformation.

QUALITÉ DES SEMENCES :

Des études en laboratoire et sur le terrain ont montré que les semences traitées avec Trilex Composante A peuvent être entreposées sans risque de perte de germination ou d'efficacité contre la maladie. Plusieurs types de semences de légumineuses à grosses graines sont sujets aux dommages mécaniques durant la manipulation et une diminution de la germination peut affecter un lot de semences si la manipulation a causé des dommages sans lien avec l'application du fongicide pour le traitement des semences. Le degré de germination des semences traitées ou non avec Trilex Composante A peut diminuer avec le temps; cette baisse peut être accentuée si les conditions d'entreposage sont inappropriées ou que les semences ont subi des dommages mécaniques importants. Lors du déplacement des semences, utiliser de l'équipement de manipulation conçu de façon à réduire les dommages mécaniques. Cependant, comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Bayer CropScience, aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences. Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Traiter une petite quantité de semences en utilisant le même équipement que pour le traitement du lot entier de semences. Faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant de soumettre la totalité du lot à un produit pour le traitement des semences.

Section 11 – Restrictions d'emploi

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

- Les semences traitées ne doivent être utilisées pour l'alimentation humaine ou animale ni pour la transformation en huile.
- Ne pas appliquer ce produit directement aux habitats dulcicoles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les marécages) et les habitats estuariens ou marins.
- Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « Ces semences ont été traitées avec Trilex Composante A, qui contient du penflufen et de la trifloxystrobine. Pour manipuler des semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. NE PAS utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées. »

ROTATION DES CULTURES :

Les cultures homologuées pour Trilex Composante A, ainsi que le canola, la moutarde, le colza, le soja, le maïs, la luzerne et les céréales peuvent être replantés n'importe quand. Respecter un intervalle de replantation de 30 jours pour toutes les autres cultures.

Section 12 – Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, Trilex Composante A, fongicides des groupes 7 et 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Trilex Composante A et à d'autres fongicides des groupes 7 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Trilex Composante A ou les fongicides des mêmes groupes 7 et 11 en alternance avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-238-6847 ou à www.bayercropscience.ca.